

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 12 juin 2013

AUX TITULAIRES DE SERVICES AMBULANCIERS

Objet : Mise en place d'un processus d'intégration des techniciens ambulanciers paramédics nouvellement embauchés en Montérégie.

Madame,
Monsieur,

Comme vous le savez, il y a quelques années nous avons cessé de former systématiquement les nouveaux TAP embauchés en Montérégie, et ce, en partie due à la mise en place du Programme national d'intégration clinique (PNIC). En effet, les efforts d'uniformisation des standards préhospitaliers au Québec ont rendu moins pertinente la dispensation d'une formation clinique qui durait à l'époque de quatre à six jours.

Cependant, il existe en ce moment un vide qui prive les nouveaux TAP d'informations importantes quant à certaines procédures régionales. L'expérience terrain nous a démontré que l'absence d'encadrement à ce niveau pouvait aller jusqu'à avoir un impact défavorable auprès des patients pris en charge par les TAP sur notre territoire. Nous avons donc développé la formation « Intégration au SPU Montérégie » d'une durée de dix heures, qui couvre les principaux thèmes suivants :

- Les critères d'orientation de la clientèle en Montérégie;
- Le programme IPIM (critères et processus de télémétrie, orientation des patients en infarctus aigu);
- Le programme d'amélioration continue de la qualité (identification des cas révisés et processus de transmission des données);
- La formation ECG de qualité adaptée aux finissants des Cégeps. (Les nouveaux TAP qui participeront à cette formation seront dispensés de la formation régionale « ECG de qualité »).

... 2\

Nous allons nous efforcer de coordonner cette formation avec les cohortes du PNIC, soit au plus tard quelques semaines suivant chaque PNIC. À cet égard, sachant que le prochain PNIC s'étalera durant les deux dernières semaines de juin, la première formation sera offerte sur deux journées afin d'être en mesure de répondre à la demande, **soit les 5 et 9 juillet prochains, aux locaux de formation de Beloeil, de 8 h à 17 h.**

Afin de ne pas être privés de ressources, vos nouveaux employés peuvent débiter leur pratique en Montérégie avant d'avoir participé à cette formation. Le cas échéant cependant, une partie de cette intégration doit être donnée par votre entreprise, notamment au niveau des critères d'orientation de la clientèle. Pour le reste des formations, une inscription tôt, après qu'ils ont été engagés (pour le 5 ou le 9 juillet), pourra permettre aux nouveaux TAP de bénéficier des informations qui leur seront présentées.

Merci pour votre attention et votre collaboration et veuillez accepter mes meilleures salutations.



Dave Ross, M.D.
Directeur médical régional
Services préhospitaliers d'urgence

DR/dh

c.c. : Techniciens ambulanciers paramédics, instructeurs et réviseurs
Médecins des SPUM